

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2021 à 19 H 30

Présents : Sylvie ANDRES, Maire - VAN CORTENBOSCH Rénaud , ANTHOINE Eric, ANTHOINE Alexis, adjoints - MONDET Geneviève, RICHARD Damien, TERNISIEN J-François, CAVORET J-Christophe, LAGE Emilie, GUERDER Charles, WASSON Emeric

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Eric ANTHOINE

ORDRE DU JOUR :

- Autorisation à donner au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
- Vente de fuel à l'entreprise MONET
- Adressage : création d'une nouvelle voie
- PLU : Modification simplifiée n° 1 pour révision du classement sonore – modalités de mise à disposition
- Programme de travaux en forêts à réaliser en 2021 par l'ONF
- Réhabilitation de la salle communale : lancement de la procédure de consultation d'un Maître-d'Œuvre
- Comptes-rendus de réunions communales et intercommunales
- Divers

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 qui est adopté à l'unanimité

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

NEANT

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDE ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - DELIB. N° 2021/01

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le budget 2021 de la commune ne sera pas adopté avant la fin mars 2021. Or, afin de ne pas retarder le bon déroulement des travaux à intervenir et conformément à l'article L1612-1 du CGCT, il suggère au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal, avant le vote du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 39 611 euros dont
 - pour le chapitre 20 : 9 799.00 €
 - pour le chapitre 21 : 28 312.00 €
 - pour le chapitre 23 : 1 500.00 €

VENTE DU STOCK DE FUEL A L'ENTREPRISE MONET Thomas - DELIB.N°2021/02

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé de retenir l'entreprise de Mr Thomas MONET pour assurer le déneigement de la commune, et que celui-ci utilise son propre matériel. Le Maire rappelle que l'an dernier l'engin de déneigement était loué à l'entreprise BONFILS et que la commune assurait la fourniture du gasoil. La livraison de décembre de 2019 n'ayant pas été entièrement utilisée, Mr MONET Thomas se propose de racheter le stock

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à vendre à l'entreprise Thomas MONET 1720 litres de fuel au prix de 1.049 euros TTC **et AUTORISE le Maire** à émettre le titre de recettes pour un montant de 1804.28 euros TTC

ADRESSAGE : CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE - DELIB. N° 2021/03

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en septembre 2012 il a été décidé de procéder à la dénomination des voies, la numérotation métrique des habitations et le recensement du bâti sur la commune et que par délibération du 19 décembre 2013 le conseil municipal a validé le nom des voies. Il expose que suite à l'attribution de permis de construire il a été créé une nouvelle voie pour accéder à ces habitations. Dans le cadre de l'adressage, il est donc nécessaire de dénommer cette nouvelle voie privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de dénommer cette nouvelle voie privée « Impasse des Vernays » et **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches auprès du bureau d'études afin de créer cette voie et numéroter les habitations.

PLU : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 POUR REVISION DU CLASSEMENT SONORE – MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Le Maire propose de reporter cette délibération à la prochaine séance, toutes les informations nécessaires n'étant pas connues

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE PAR L'ONF EN 2021 – DELIB. N° 2021/04

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021. Il propose de retenir les travaux suivants :

- Dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle B sur une surface totale de 0.50 ha pour un montant de 920.00 € H.T.
- Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement dans la parcelle B sur une surface totale de 0.60 ha pour un montant de 2 350.00 € H.T.
- Entretien du périmètre : débroussaillage manuel de la végétation dans les parcelles A et B sur 0.78 km pour un montant de 3360.00 € H.T.
- Recherche de limites suite à l'acquisition de parcelles pour un montant de 630.00 € H.T.

Le montant estimatif des travaux est de 7 260.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux en forêt proposé par l'ONF tel que défini ci-dessus et **CHARGE** le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE COMMUNALE : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DELIB. N° 2021/05

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et extension de la salle communale. Il précise que l'article L.2122-21 du CGCT prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Mme Le Maire expose au conseil municipal le projet de réhabilitation et extension de la salle communale relevant de la procédure adaptée.

Madame le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : actuellement une petite cuisine, 2 petites salles, 1 WC et l'escalier d'accès à l'étage se situent au rez-de-chaussée et la salle principale au 1^{er} étage. Ce bâtiment a donc besoin d'être réhabilité afin de répondre aux usages souhaités mais également aux normes d'accessibilité et de sécurité en vigueur.

Afin de proposer aux habitants un espace agréable, confortable et accessible à tous, cette réhabilitation comprend :

- restructuration du rez-de-chaussée en intégrant la salle principale, une cuisine bar buvette, un espace de stockage, un local technique, des sanitaires PMR, ainsi que la réalisation d'une extension pour augmenter la capacité d'accueil et créer un lien avec l'extérieur

- à l'étage création d'une salle de réunion pour la mairie et les associations, desservie par un accès indépendant couvert ou fermé et un ascenseur, positionnés au nord du bâtiment afin de libérer l'espace intérieur

Madame le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 565 000.00 euros et que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au chapitre 23. Madame le Maire précise également que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article L2123-1 et R2123-1 à 4 du Code de la Commande Publique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à engager la procédure de consultation
- **DECIDE de recourir** à la procédure adaptée dans le cadre du projet de réhabilitation et extension de la salle communale et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES ET DIVERS

- Mr WASSON informe le conseil municipal des dossiers d'urbanisme en cours d'instruction sur la commune
- Mr ANTHOINE Eric informe le conseil municipal que la délégation de service public pour la gestion de l'eau potable a été relancée. Il précise également qu'une réunion de la commission voirie est prévue le 25 janvier 2021
- Mr Alexis ANTHOINE informe le conseil municipal de l'avancement des travaux d'installation de la fibre optique : le réseau principal est construit, la mairie, l'école et les grandes entreprises seront éligibles dans un premier temps. En ce qui concerne les particuliers, les boîtes de raccordement seront posées devant les maisons durant l'été et au printemps 2020 toute la commune devrait être desservie. Il indique que la journée environnement est prévue pour le 1^{er} mai 2021
- Mme Emilie LAGE donne des informations concernant le fonctionnement du SIVU SCOLAIRE et fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 21 décembre.

Le Maire,
Sylvie ANDRES



The image shows a handwritten signature in black ink that reads 'Sylvie Andres'. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Le Maire, Sylvie ANDRES' at the top, 'Mairie' in the center, and 'VILLE-EN-VIE' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a castle tower and a sun.